

# Bilan des émissions de gaz à effet de serre – VESA – Siège Kléber – Année 2014

16 décembre 2015

## 1. Contexte du BEGES VEOLIA ENVIRONNEMENT SA

Veolia est le leader mondial des services liés à l'environnement. Ce groupe, héritier de Vivendi Environnement et de la Compagnie générale des eaux, propose son expertise dans trois domaines : la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.

La société mère du groupe est Veolia Environnement SA (VESA), dont le siège est situé au 38, avenue Kléber 75116 Paris. Il est constitué d'un immeuble datant des années 1930 mais rénové en 2002. Sa surface SHON totale est de 15 200 m<sup>2</sup>, avec 750 collaborateurs, soit plus de 75 % des salariés de VESA (980 personnes CDI/CDD).

VESA a réalisé un premier bilan de ses émissions de gaz à effet de serre sur son siège social en 2010 pour l'année 2009. En application du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 et de l'arrêté du 24 août 2011, VESA effectue à nouveau un bilan de ses émissions pour l'année 2014, accompagné d'un plan d'action.

Le périmètre retenu pour la réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre est le suivant :

**« Activité de VESA sous le SIREN 403 210 032, soit son occupation du Siège Social KLEBER à Paris, sur les SCOPE 1 & 2 ».**

*NB : Le SCOPE 3 n'étant pas obligatoire, il n'a pas été retenu par Veolia pour la réalisation du présent BEGES.*

*NB : Lors du bilan de 2009, VESA occupait un second immeuble au 32/34 av Kléber (Kleber 2). Tous les occupants ont rejoint le site de Kleber 1. Les activités et l'effectif sont restés les mêmes, le périmètre d'étude est donc identique.*

## 2. Données sources

Les données sources prises en compte sont :

- les consommations d'énergies de 2014 liées au réseau de chaleur, au réseau de climatisation et à la consommation électrique du site (Source : Rapport d'activité de l'exploitant Dalkia)
- la consommation de carburants (en essence et diesel) des véhicules de société (Source : Données transmises par Monsieur ASSI – Responsable coordination VEGA (Veolia Gestion Automobile))

### Données

- Consommation 2014 d'énergie réseau de chaleur CPCU : **528 MWh**

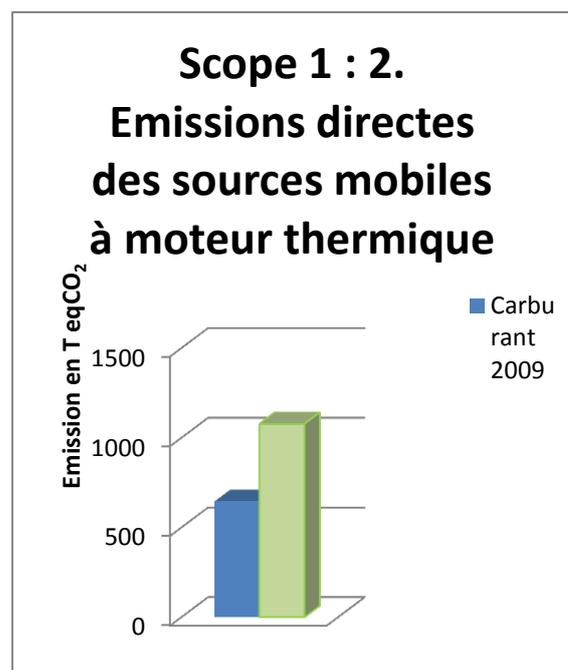
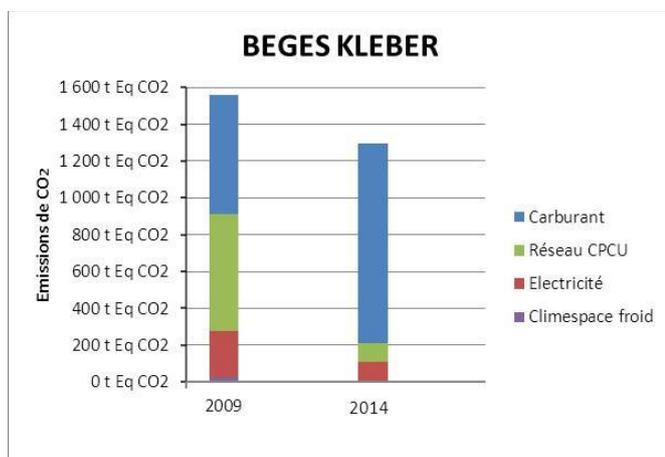
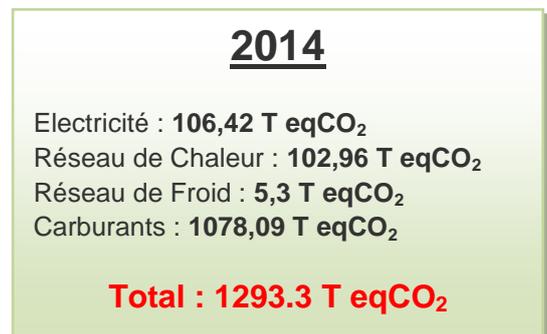
- Consommation 2014 d'énergie réseau de climatisation Climespace : **766 MWh**
- Consommation d'électricité 2014 : **2217 MWh**
- Consommation de gazole 2014 : **334 945 L**
- Consommation d'essence 2014 : **6024 L**

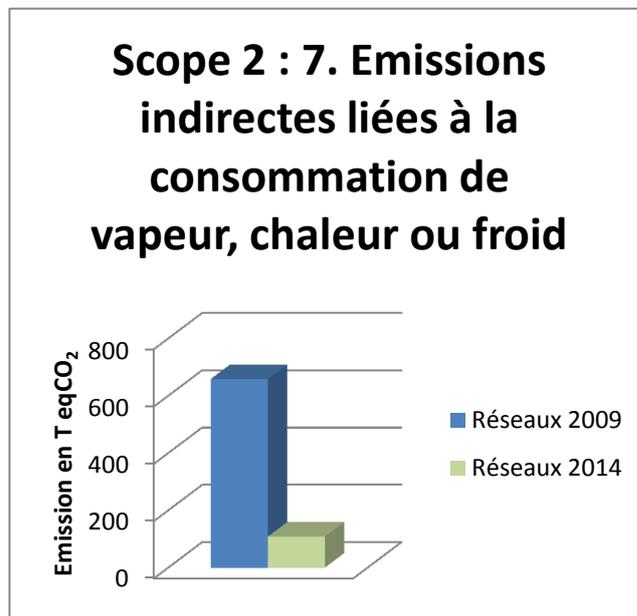
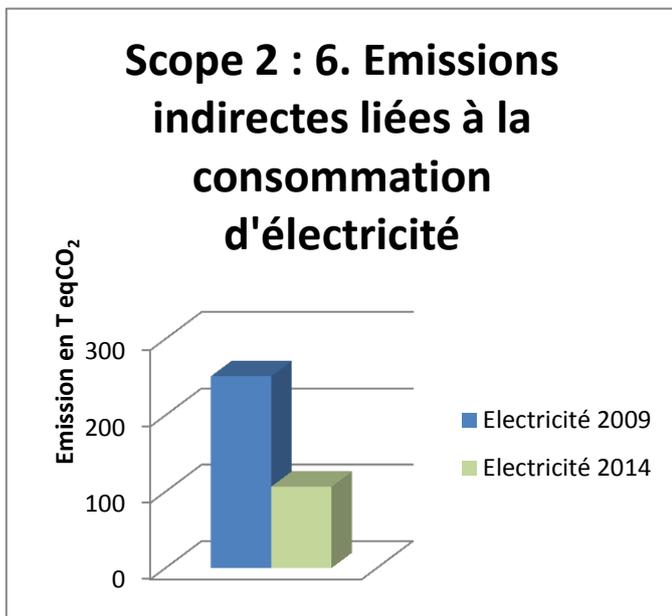
### 3. Résultats et potentiel d'amélioration

#### 3.1 Résultats

Le tableau de synthèse joint au présent rapport a été établi selon le modèle Excel mis à disposition sur le site internet de la DRIEE IDF. Il sera transmis en préfecture en format Excel par VESA.

Ci-dessous les résultats des consommations en équivalent tonnes de CO<sub>2</sub> pour le bilan 2014 en comparaison avec l'année 2009 selon les facteurs d'émissions de la Base Carbone de l'ADEME :





### 3.2 Conclusion et potentiel d'amélioration

Les résultats des émissions de l'année 2014 montrent une diminution considérable des consommations d'énergie et donc des émissions associées comparé à 2009. Nous constatons en effet une **diminution** de

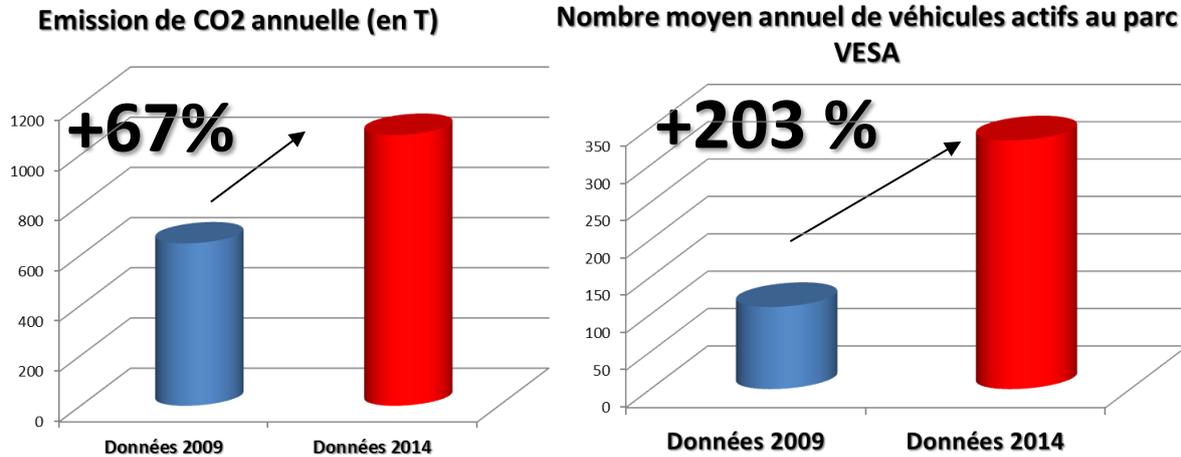
- **- 57 %** des émissions dues à la consommation d'électricité
- **- 84 %** des émissions dues à la consommation sur le réseau de chaleur CPCU
- **- 78 %** des émissions dues à la consommation sur le réseau de froid CLIMESPACE

Cette diminution est le fruit de nombreuses actions mises en place sur le site :

- 88 journées vertes, gestion de l'exploitation à la demi-journée,
- Nombreuses communications auprès des collaborateurs et des prestataires du RIE,
- Sensibilisation des agents lors des rondes pour éteindre les éclairages allumés inoccupés,
- Mise en place d'une consigne à 21°C permettant aux collaborateurs de ne plus modifier la température, évitant ainsi les variations énergivores,
- Remplacement des éclairages par des LED en 2013 et 2014 sur les parties communes,
- Moins d'extraction au niveau du parking car les véhicules sont plus propres.

Par ailleurs, il est à noter que les consommations de carburants (*véhicules de société des collaborateurs de Veolia sur Kléber*) ont significativement augmentées puisqu'elles sont passées de 220 000 L en 2009 à 340 949 L en 2014. Soit une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de :

- **+ 67 %** des émissions dues à la consommation de carburant (*essentiellement Diesel*)



### Explications

Le parc de véhicules géré par VESA a été multiplié par 3 en 4 ans. De fait, les émissions globales du parc ont par conséquent considérablement augmentées.

- 2009 : 110 véhicules étaient comptabilisés,
- 2014 : 327 véhicules ont été comptabilisés (nouveau périmètre de la holding).

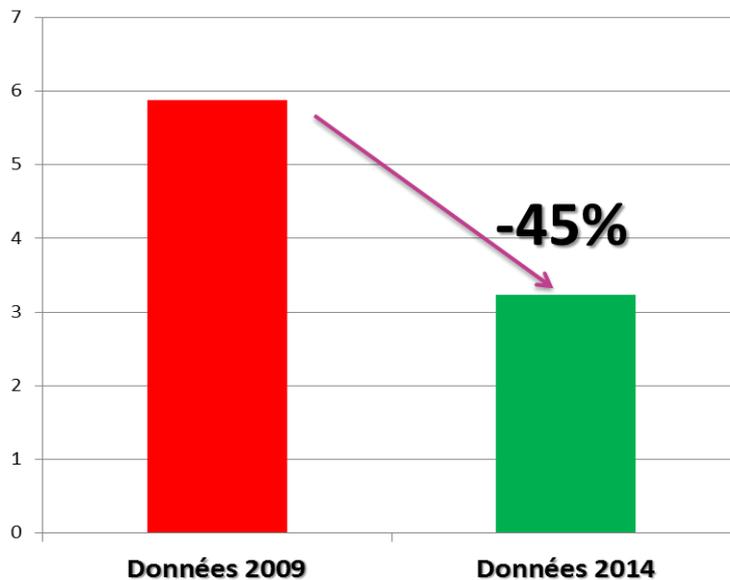
Toutefois VESA a déployé dans le même une politique forte de réduction de l'impact environnemental de ses véhicules.

La politique des véhicules mise en œuvre par Veolia est la suivante :

- Le taux maximum d'émission de CO<sub>2</sub> autorisé pour les véhicules de fonction a été fixé à 140g,
- Déploiement de l'application MYVEGA permettant de rappeler toutes les règles de maintenance en vue de limiter l'impact sur l'environnement,
- Formation à l'éco-conduite,
- 98% du parc véhicule renouvelé : soit par des résiliations soit par des véhicules propres,
- Nombre de voitures hybrides : de 1 en 2009 à 36 en 2014.

**Cette politique a permis une diminution d'émission moyenne annuelle par tonne de CO<sub>2</sub> de 45% par véhicule du parc.**

**Emission moyenne annuelle de CO2  
(en T) par véhicule dans le parc VESA**



Pour d'avantage de performance, nous vous orientons vers les pistes de réduction suivantes :

	<b>Pistes de réduction d'émissions</b>	<b>Potentiel de réduction des émissions</b>
<b>Déplacements</b>	Former l'ensemble collaborateurs à l'éco-conduite : finalisation en 2016	Jusqu'à – 20% en ville et – 40% sur autoroute
	Sensibiliser les collaborateurs au réglage du chauffage / clim dans la voiture	<u>Ecart de 2 à 3 °C ext / int</u> - 10 % en ville et – 4 % sur autoroute
	Sensibiliser les collaborateurs au gonflage des pneumatiques	- 1 %
	Limiter les déplacements en sensibilisant les collaborateurs à la visio et audio conférence	
	Favoriser le covoiturage via votre plateforme en ligne ( <i>mail d'information, relance, chiffres clés, etc.</i> )	
	Favoriser l'achat ou la location de véhicules hybrides ou électriques	
	Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	
	Mettre à disposition des vélos électriques	

Par ailleurs, l'installation de VESA dans un nouveau siège énergétiquement plus performant en octobre 2016 devrait permettre de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Cette dimension a en effet été prise en compte dans la conception du bâtiment, qui sera certifié HQE (RT 2012 -35%) – et BREEAM International 2009 niveau Very Good.

## ANNEXE

### Mode Opérateur DRIEE pour la restitution du BEGES

#### Le contenu de la restitution du BEGES au préfet de région :

- une description de la personne morale concernée, de ses activités, et des périmètres organisationnels retenus,
- l'adresse du site internet de la personne morale où est publié le bilan, ou, en l'absence de site internet, l'adresse du site internet de la préfecture de région où est publié le bilan,
- un contact au sein de l'entité afin de faciliter les échanges,
- l'année de reporting et l'année de référence (si différent),
- le bilan en tant que tel sous la forme d'un tableau (*cf. infra*) :
  - les émissions directes de GES (SCOPE 1), quantifiées séparément par poste et pour chaque GES (en tCO<sub>2</sub>e),
  - les émissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée (SCOPE 2), quantifiées séparément par poste et pour chaque GES (en tCO<sub>2</sub>e),
  - les autres émissions indirectes (SCOPE 3), si la personne morale a fait le choix de les évaluer.
- le plan d'action accompagné des volumes de réduction attendus,
- des éléments d'appréciation de nature technique :
  - Les émissions évitées quantifiées de manière séparée et les méthodes utilisées, si la personne morale a fait le choix de les évaluer,
  - les éléments d'appréciation sur les incertitudes,
  - la motivation pour l'exclusion de n'importe quelle source de GES ou de poste d'émissions lors de l'évaluation,
  - si la base carbone n'a pas été utilisée, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés,
  - à partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence.

## **Obligation de publicité**

La loi impose que le bilan soit rendu public sur le site internet de l'entité pendant au moins un mois. A défaut, cette publicité sera assurée par le préfet de région sur son site internet.

Il n'est pas obligatoire de rendre public le plan d'action associé au bilan de GES.

### Communiquer le bilan et le transmettre au préfet de région

Le bilan doit être rendu public sur votre site internet pendant au moins un mois. A défaut la publicité sera réalisée sur le site internet du préfet de région.

Le bilan et son plan d'action doit être transmis au préfet de région. En Île-de-France, il peut être déposé dans la boîte fonctionnelle :

[bilan-GES-idf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bilan-GES-idf@developpement-durable.gouv.fr)

Le format de restitution est précisé dans un autre article.

### Mettre en œuvre le plan d'action et réviser le BEGES

Le bilan des émissions de GES doit être **révisé tous les 3 ans**.

Un conseil : « **il est plus facile de faire quelque chose de manière routinière que de le refaire complètement** »

- partager le travail au sein des entités de la structure,
- faire remonter périodiquement des informations sous la forme d'indicateurs (consommation de carburant, d'électricité, etc.),
- réaliser un bilan interne annuel.

Comment réaliser et suivre le plan d'actions :

- mobiliser et impliquer les agents,
- mettre en œuvre les actions,
- évaluer les résultats qualitativement et quantitativement,
- faire un retour d'expérience,
- échanger avec ses fournisseurs, ses clients, ses partenaires, le public.